

# LA GARDERIE 2022 - 2023

La garderie est ouverte à tous. Les locaux d'accueil sont situés au groupe scolaire Jacques Charpentreau.

L'entrée se fait du côté du parking des enseignants (panneau) pour tous.

Un agent municipal accompagne les enfants à l'entrée de chaque école.

## HORAIRES :

Les horaires d'accueil sont les suivants :

Les lundis, mardis, jeudis et Vendredis :

le matin de 7 h 15 à 8 h 30

Les portes de la garderie fermeront à 8 h 30.

le soir de 16 h 30 à 18 h 45

## GOUTERS :

Le goûter du soir n'est pas fourni par la municipalité.

Si elle le souhaite, la famille fournira un goûter à son enfant.

## TARIFS AU 1/01/2022 :

Forfait à la journée : 2.14 €

# L'inscription est à renouveler chaque année

BORDEREAU D'INSCRIPTION GARDERIE  
A RAPPORTER A LA MAIRIE OU A DEPOSER A L'ADRESSE SUIVANTE :  
[st-hilaire-des-loges.cjauzelon@orange.fr](mailto:st-hilaire-des-loges.cjauzelon@orange.fr)

## GARDERIE 2022/2023

### RESPONSABLES LEGAUX

NOM DU RESPONSABLE LEGAL 1 :

.....

PRENOMS: .....

Téléphone fixe:.....

Téléphone portable : .....

ADRESSE :.....

.....

.....

NOM DU RESPONSABLE LEGAL 2 :

.....

PRENOMS :.....

Téléphone fixe:.....

Téléphone portable : .....

ADRESSE :.....

.....

.....

**Adresse mail sur laquelle la municipalité peut vous envoyer des informations liées aux affaires scolaires et extra-scolaires :**

.....

⇒ PERSONNES AUTORISEES A VENIR CHERCHER MON (mes) ENFANT(S) :

	NOM	PRENOM	N° DE TELEPHONE

Les informations personnelles portées sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la commune de St Hilaire des Loges afin de vous informer : des événements liés aux affaires scolaires ou extra-scolaires, des services proposés, ou de vous consulter sur des projets ou réaliser des enquêtes, et ce conformément à la loi informatique et libertés ( loi n°78.17 du 6/01/1978) et au règlement général de la protection des données (règlement UE 2016/679 du 25/05/2018) dans le cadre de sa mission d'intérêt public. Vos données personnelles sont conservées par le service habilité jusqu'à votre désinscription par email ou auprès des services de la mairie. Vous pouvez faire valoir vos droits d'accès, d'effacement, de rectification, d'opposition, de limitation ou de portabilité en contactant la commune de St Hilaire des Loges ([st-hilaire-des-loges@wanadoo.fr](mailto:st-hilaire-des-loges@wanadoo.fr)) ou auprès de la CNIL.

• **LES ENFANTS UTILISATEURS DE LA GARDERIE :**

ECOLE FREQUENTEE :  Groupe Scolaire Jacques Charpentreau

Ecole Saint Louis

NOMS	PRENOMS	DATE DE NAISSANCE	CLASSE	JOURS DE GARDERIE							
				LUNDI		MARDI		JEUDI		VENDREDI	
				7h15 - 8h30	16h30 - 18h45	7h15 - 8h30	16h30 - 18h45	7h15 - 8h30	16h30 - 18h45	7h15 - 8h30	16h30 - 18h45

• **AUTORISATION POUR QUE MON OU MES ENFANTS QUITTE(NT) SEUL(e)S LA GARDERIE :**

J'autorise mon ou mes enfants à quitter seuls la garderie : OUI

NON

Si oui, votre ou vos enfants ne sont plus sous la responsabilité de la Municipalité dès qu'il(s) aura (auront) quitté l'enceinte de la garderie. Il faudra nous préciser les jours et horaires de départ pour chaque enfant concerné.

• **En cas d'absence des responsables légaux,**

Nous soussignés,..... Autorisons les responsables de la garderie municipale de Saint Hilaire des Loges à prendre toutes les dispositions nécessaires en cas d'accident nécessitant des secours d'urgence pour votre ou vos enfants qui fréquente(nt) la garderie municipale.

Mr et/ou Mme .....certifie(nt) avoir pris connaissance des informations ci-dessus.

Fait à St Hilaire des Loges, le .....

Signature du responsable légal 1 :

Signature du responsable légal 2 :